

La Roche-sur-Yon, le 24 novembre 2005

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2005

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

G. BOURMAUD	à	P. CEREIJO (questions 55 et 56)
R. GUILLET	à	C. BROCHARD
Y. HENRY	à	J. SOULARD
J. AUXIETTE	à	P. REGNAULT
C. BOURGOIN	à	R. REMAUD (questions 49 à 53, 55 et 56)
J.Y. DAVIAUD	à	A. LEBOEUF
M.S. CAILLETEAU	à	F. ORDONNEAU
R. MAIGNE	à	F. ORCEAU
G. COUTURIER	à	J.P. GALLOCHER (questions 2 à 54)
L. CAILLAUD	à	G. COUTURIER (questions 55 et 56)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2005 est adopté.

Suite à la démission de Yves GREAU, Laëtitia GUIHARD est installée comme conseillère municipale.

Trois questions sont rajoutées à l'ordre du jour :

54 – Maison de l'Emploi de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre-Vendée

55 – Vœu relatif à la privatisation d'EDF

56 – Vœu relatif à la réforme fiscale

Une question orale présentée par les élus du groupe La Roche au Cœur, relative au cinéma de centre-ville sera posée en fin de séance. Elle fait l'objet d'un additif à l'ordre du jour de la séance qui a été distribué à chaque conseiller municipal.

La question **31** relative aux "**Tarifs 2006 des droits de place – Halles, foires et marchés, manifestations**" a été retirée de l'ordre du jour. Pour permettre la consultation des organisations professionnelles, elle est reportée à la séance du 14 décembre 2005.

Deux questions sont également modifiées :

- **question 15 : Cession d'un immeuble au groupe LAMOTTE Immobilier – Boulevard des Etats-Unis**
Le prix de vente est de 250 000 € HT et non 221 891 € HT.
- **question 36 : Politique de la ville – 3^{ème} programme d'investissement du contrat de ville – Programme d'actions 2005 du contrat de ville et du contrat temps libres**
Des modifications apparaissent dans le programme d'actions du contrat de ville.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« Difficile de commencer ce conseil municipal sans parler du contexte national des banlieues qui s'est étendu à toute la France.

Ce qui se passe est grave ! Que la France en soit rendue à ce point dans nos citées qui sont aussi la France est particulièrement significatif de la fragilité de notre pacte social. L'autorité de l'Etat est bafouée, les dégâts humains et matériels sont considérables. Je pense d'abord aux victimes pour lesquelles un fonds doit être créé pour les soutenir comme le propose Jean-Marc AYRAULT, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale.

Loin de moi l'idée de rejeter la responsabilité de cette situation en totalité sur le gouvernement actuel. Elle résulte d'une situation de chômage qui ne date pas d'hier. Elle résulte d'un urbanisme des années 60–70 qui ne convient plus à la réalité d'aujourd'hui.

Pourtant, ce gouvernement a de très lourdes responsabilités sur la provocation faite par le Ministre de l'intérieur : « karcher, racaille » sont des mots qui font mal, indignes d'un ministre, qui marquent là une escalade inacceptable et qui, en fait, signent l'échec de sa politique de sécurité.

Responsabilité très lourde aussi par l'absence de politique de l'emploi, avec la baisse des emplois en France depuis 2002, la suppression brutale des emplois jeunes, la baisse des subventions aux associations, la mise en veilleuse de la police de proximité. Bref, abandonner tous les acquis du gouvernement Jospin était irresponsable, et les reprendre en partie aujourd'hui : subventions aux associations, emplois aidés (même si cela ne semble pas encore acquis), marque bien cet échec.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons jamais eu cette attitude. Chaque fois que le gouvernement prend une bonne mesure quelle qu'elle soit, nous l'appliquons. C'est ainsi que je vous propose de rajouter à l'ordre du jour – de façon à gagner plusieurs mois dans sa mise en place – une délibération concernant **la création d'une maison de l'emploi** qui a fait l'objet d'un long travail de préparation et de concertation tant avec les services de l'Etat, des collectivités que des représentants du monde économique qui ont réservé un accueil positif.

Même stratégie en matière de rénovation urbaine et des HLM. En fonction des attentes de l'OPDHLM, nous utiliserons toutes les procédures et financements mis en œuvre par ce gouvernement pour faire bénéficier les locataires yonnais des opportunités des politiques actuelles.

Le projet « jeunesse » en préparation depuis plus d'un an sous la conduite de Claude PERRET sera proposé à votre vote en décembre prochain. On ne se préoccupe jamais assez des jeunes, de leur avenir, de leur difficulté d'être dans notre société libérale, trop dure pour les jeunes, les faibles ou les plus démunis.

Notre ville est globalement paisible, mais a été cependant touchée, par ces violences urbaines – il est vrai moins que dans beaucoup d'autres villes– violences qui ont frappé près de 300 autres villes du pays, et sur ce point je souhaite dire plusieurs choses :

- **Cette contagion a eu lieu évidemment dans le cadre national et par la médiatisation par trop excessive des incidents.** Je ne cherche pas à dire que les médias doivent cacher la réalité. Mais ils ont une lourde responsabilité dans la façon dont ils présentent les faits, car ils sont une caisse de résonance extraordinaire, notamment la télévision. Et sur un public fragile cela a un impact terrible.

- **L'incendie d'un local technique à l'école Jean Yole est un coup très dur porté à cette école de ZEP dans laquelle un formidable travail est réalisé par les enseignants avec l'appui de l'Education Nationale, représentée sur ce secteur par Monsieur MORIN, Inspecteur de l'Education Nationale, tout cela en parfaite harmonie avec les parents d'élèves, les associations, le quartier en général. L'école est un lieu d'intégration, un symbole républicain qu'il nous faut défendre par-dessus tout.** Et stigmatiser ce quartier où l'on ne vit pas si mal que cela, revient à briser les efforts de ces enseignants, bénévoles de la maison de quartier, professionnels du secteur social et de l'emploi, qu'il nous faut tous soutenir.
- **Je tiens à remercier tout ceux qui ont agi très vite : les habitants, les pompiers, la police nationale et municipale, la Préfecture, les services municipaux, la maison de quartier.**
- **La mobilisation des maisons de quartiers pour assurer la bonne information, une bonne explication sur le terrain et par là même une certaine veille, est exemplaire.**
- Une surveillance spéciale a été mise en place par la Ville à Jean Yole mais également pour d'autres bâtiments publics.
- **Je tiens également à remercier tout spécialement la police nationale pour son travail,** parce qu'elle a su se mobiliser au maximum avec des moyens supplémentaires en soirée, et pour la coordination permanente que nous avons établie. Elle a pu efficacement réaliser plusieurs arrestations.
- **Je tiens à le réaffirmer : les actes de délinquance doivent être sanctionnés. En matière de sécurité publique, ce sont toujours les plus démunis qui sont les premières victimes de la délinquance. Notre devoir à tous est de les protéger sans faiblesse, mais avec respect pour les habitants de ces quartiers.**
- **Je souhaite réaffirmer que cela doit se faire sans stigmatiser une classe d'âge ou une population particulière, sans débordement avec la sérénité que confèrent les moyens et l'autorité de la République. C'est ce que j'ai demandé au Préfet et c'est ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.**
- Les actes des deux nuits suivantes sont de la même veine et tendent à montrer la fragilité des acteurs saisis en flagrant délit, le rôle dégradant de l'alcoolisation excessive.

Je souhaite comme vous tous ici que ces événements s'arrêtent rapidement, mais il faudra que tous les responsables politiques en tirent des conclusions qui les amènent à avoir des politiques à la hauteur des enjeux. Cela s'adresse au gouvernement actuel, mais pas seulement.

Un mot pour relever la position du président du MPF. Ce dernier s'applique depuis quelques temps à être sur une ligne politique de l'extrême droite. C'est désolant pour la Vendée à qui il porte désormais clairement tort.

Bien sûr le « hold-up » sur les haras nationaux pour lesquels une nouvelle étape vient d'être franchie s'explique aussi par ce positionnement. En effet, le dossier initial du Département (très fragile) a été modifié par le Ministre de l'agriculture lui-même qui a décidé récemment - une nouvelle fois dans le dos des élus locaux, parlementaires, professionnels et Chambre d'agriculture - **de supprimer le dépôt d'étalons, donc le service public** des haras et céder ce patrimoine au Département pour tout usage qu'il voudra bien en faire !! Scandaleux !. On nous dit ici ou là que ceci est la base d'un accord tacite entre l'UMP national et le MPF pour capter les voix d'extrême droite au second tour de la présidentielle et ceci évidemment dans le dos également de la droite républicaine locale.

Ceci est grave pour la Vendée qui ne mérite pas cela.

Nous continuerons de défendre les intérêts de la Ville et de la Vendée contre quelqu'un qui a désormais décidé par ses actes de se servir de la Vendée au lieu de la servir.

Depuis le dernier conseil municipal il s'est passé de très nombreux événements positifs. Je souhaite en relever plusieurs.

Le Forum des associations qui s'est tenu les 21, 22 et 23 octobre dernier a été un vrai succès et montre l'importance des associations dans notre ville. Ceci nous conforte dans notre choix de soutenir dans toute sa diversité le tissu associatif. Merci à tous ceux qui ont permis ce succès

Le festival du cinéma « En route vers le monde » a connu un véritable succès populaire et qualitatif. Merci à Yannick REIX, à la Ville en général – services et élus - qui cette année s'est mise, à ma demande, en retrait pour laisser le délégué général prendre ses marques. Merci aussi à la scène nationale Le Manège, aux bénévoles, aux partenaires divers et à tous ceux qui ont facilité la réussite de cet événement.

Dans le même esprit d'ouverture au monde, Danièle HILLIER a signé en mon nom, pour la Ville, un acte de jumelage avec BURG. Moi-même, accompagné de Monique RODDE, Fabrice ORDONNEAU et de plusieurs entreprises vendéennes, **j'ai signé un nouvel accord - qui sera présenté tout à l'heure par Fabrice ORDONNEAU - avec les élus de ZIBO.** Ce déplacement s'est fait dans le cadre d'une délégation régionale plus large pour lier des accords de coopération entre la **Région des Pays de la Loire et le Shandong**, Région de Zibo. Accompagné par le Président du Conseil Régional, le Maire d'Angers, des élus de la Ville de Nantes et de l'agglomération Nantaise, le Président du Conseil Général de Maine-et-Loire j'ai pu, avec d'autres, constater le formidable développement de la Chine qui ne peut pas ne pas interpellé notre pays, notre région, notre ville. A Zibo par exemple, 40 % de développement par an depuis 12 ans, une technopole de 120 km² ! Il nous faut comprendre ce pays, son histoire, sa culture et cela doit être réciproque comme l'ont souligné les conclusions des 1^{ères} Assises de la coopération décentralisée organisées entre collectivités françaises et chinoises, auxquelles nous avons pu participer avec 500 élus français et chinois, en présence du ministre français. Je dois dire qu'à cette occasion a été relevé le rôle important joué par Jacques AUXIETTE dès 1999 pour la tenue de ces assises dont le retour se fera à Bordeaux l'an prochain.

Petite remarque, qui a frappé la délégation yonnaise : le Maire socialiste d'Angers et le Président UMP du Conseil Général du Maine et Loire ont signé un accord de coopération avec la ville de YANTAI. Ils ont ensemble vanté les mérites du pôle végétal d'Angers. Ils ont promu ensemble le tourisme de l'Anjou. Ils en ont rendu compte ensemble ! C'est hélas difficilement imaginable en Vendée !

Je souhaite dire merci aux habitants de La Roche qui ont, avec les services municipaux, suivi notre initiative pour chasser les étourneaux de la ville. Ce pari était risqué. Il fallait le faire. Les médias en ont beaucoup parlé et beaucoup de villes attendent comme nous les résultats positifs. Nous espérons que nos efforts communs seront couronnés de succès.

Vous sera proposée, au nom de la majorité municipale, une motion pour s'opposer à la privatisation d'EDF. Après les autoroutes, le gouvernement continue dans la logique libérale et continue à vendre les actifs de la Nation, dans un secteur par trop stratégique.

Une seconde motion vous sera proposée, concernant la réforme fiscale en direction des collectivités. Tous les élus, de droite comme de gauche, sont scandalisés par le projet de loi de finances 2006 qui ligote carrément les collectivités locales. Un exemple, le plafonnement de la taxe professionnelle bloque toute marge de manœuvre pour les collectivités qui, si elles souhaitent disposer de moyens supplémentaires, ne pourront plus augmenter la taxe professionnelle et devront se rabattre sur la fiscalité (des) ménages. En fait, tout se passe comme si l'Etat s'était mis en faillite, il veut faire de même avec les collectivités et carrément les ligoter. C'est contraire au principe d'autonomie fiscale.

Ce conseil verra plusieurs questions importantes : la première, qui mérite débat, concerne les orientations du PADD. Mais vous pourrez constater également qu'un nouvel équipement danse, non prévu à notre programme initial, sera réalisé au lycée Pierre Mendès France en liaison avec la Région, qu'une rénovation lourde est engagée pour l'école des Pyramides.

Une question orale a été posée par l'opposition. Nous y répondrons en fin de conseil. »

55 – Vœu relatif à la privatisation d'EDF

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

« L'ouverture annoncée du capital d'EDF aux fonds privés signifie à terme sa privatisation et son inscription dans une logique de rentabilité financière incompatible avec les missions d'intérêt général de service public.

Le gouvernement présente son projet comme une garantie de développement et de maintien du service public. Il s'agit d'un leurre.

Rien aujourd'hui ne justifie une telle orientation, bien au contraire le statut d'entreprise publique est le mieux à même de considérer les enjeux liés à la politique énergétique de la France, compte tenu de la raréfaction des ressources. Il devra garantir la transparence nécessaire dans les débats à venir concernant le parc nucléaire français.

Cette tentative de privatisation n'est même pas commandée par des impératifs économiques ; les capacités d'autofinancement d'EDF étant suffisantes pour financer l'essentiel de ses investissements.

Le choix de la privatisation aurait inévitablement des conséquences en raison des critères de rentabilité. Ce qui signifierait notamment une remise en cause de l'accès à l'énergie électrique pour tous, une hausse conséquente de la tarification à l'instar de celle demandée par GDF (+ 12 %) et une remise en cause des droits des personnels accompagnée certainement de plusieurs milliers de suppressions d'emplois.

Ceci alors que les événements climatiques de ces dernières années nous ont démontré, s'il en était besoin, la formidable capacité d'EDF en tant que service public à se mobiliser au service de tous.

Ce désengagement supplémentaire de l'Etat dans une entreprise publique entraînerait également une intervention financière de la part des collectivités locales, elles-mêmes soucieuses de la garantie du service public. Faut-il préciser que cette intervention financière se ferait sans compensation de l'Etat !

EDF est un moteur de développement et un acteur majeur de l'aménagement du territoire de nos communes. Elle est amenée à jouer un rôle incontournable en matière d'environnement et de recherche. Tous ces éléments exigent une maîtrise publique et citoyenne.

Notre responsabilité d'élu, représentant l'intérêt de la population, nous amène aujourd'hui à refuser toute tentative de privatisation d'EDF. C'est pourquoi nous nous y opposons et appelons nos concitoyens à se mobiliser pour empêcher ce nouveau coup de force du gouvernement. »

G. COUTURIER estime que B. VIOLAIN interprète les choses de façon partielle. En effet, EDF a la volonté de devenir une entreprise à dimension européenne, voire mondiale. Elle a commencé à réaliser des investissements massifs dans quelques pays étrangers. Son avenir dépend donc de ce qu'elle représente en France, c'est-à-dire une entreprise de premier plan, mais également de la dimension européenne et internationale qu'il lui faut acquérir.

Contrairement à ce que dit B. VIOLAIN, EDF n'a pas la capacité d'autofinancer ses investissements. De nombreux experts sont très clairs sur ce sujet.

Par ailleurs, la question de savoir si EDF doit rester une entreprise publique peut effectivement se poser. Mais aujourd'hui on ne parle que d'une ouverture progressive qui ne devrait pas dépasser les 65 %, permettant ainsi à l'Etat de constituer une majorité de blocage.

Pour **G. COUTURIER**, quel que soit l'attachement qu'on puisse avoir vis-à-vis d'une entreprise, on ne peut la condamner à périr progressivement. Or cela risque de se produire si EDF ne reçoit pas les moyens de s'adapter à un environnement qui dépasse les frontières nationales.

Pour **J. SOULARD**, la décision du gouvernement d'ouvrir le capital d'EDF a été prise sans concertation avec les organisations syndicales, ce qui constitue « une erreur stratégique majeure, désastreuse sur le plan social, dangereuse en terme de sécurité et absurde économiquement ».

Désastreuse sur le plan social : les expériences étrangères de privatisation du secteur énergétique ont montré une augmentation rapide et importante des prix, accompagnée d'une détérioration du service rendu au public, de mise en cause des droits du personnel et de suppressions massives d'emplois.

Dangereuse en terme de sécurité : la sécurité nucléaire et l'indépendance énergétique de la France sont en jeu, ce qui est inacceptable. Ces logiques financières qui accompagneront automatiquement l'entrée en bourse d'EDF sont incompatibles avec les impératifs liés à l'exploitation de la technologie nucléaire civile.

Absurde économiquement : EDF est en excellente santé financière et n'a nul besoin de faire appel au marché financier pour mener à bien le programme d'investissement nécessaire à son développement.

De plus, aucun élément dans les textes européens n'impose un changement de statut des entreprises publiques. Une nouvelle fois, le gouvernement cherche « à privatiser les bénéfices après avoir socialisé les coûts d'une entreprise publique ».

La majorité municipale propose de faire revenir EDF dans le domaine public par la création d'une société publique de financement et d'investissement ayant pour socle la Caisse des Dépôts et Consignations, remettant ainsi EDF aux mains de l'Etat sans que cela ne coûte rien aux contribuables français.

Y. HELARY rappelle que les Verts ont toujours été en désaccord avec EDF en ce qui concerne le nucléaire. Ils restent d'ailleurs de farouches opposants à l'industrie nucléaire. Or aujourd'hui, la privatisation d'EDF provoque une situation paradoxale : pour développer les énergies renouvelables et changer le mode de production de l'électricité, l'Etat doit rester partie prenante et totalement maître de l'outil de production énergétique. Il est illusoire de penser qu'en privatisant EDF, les énergies renouvelables seront développées. La France est déjà très en retard dans ce domaine. Cette privatisation est donc une « catastrophe » pour le développement des énergies renouvelables.

QUESTION ADOPTEE PAR

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE du groupe **La Roche au Cœur et apparentés**

56 – Vœu relatif à la réforme fiscale

Rapporteur : Angie LEBOEUF

« La décentralisation voulue par la majorité actuelle a déjà fait l'objet de très nombreuses dénonciations de la part des collectivités locales.

La loi 2003-276 du 28 mars 2003 prétendait instaurer un certain nombre de grands principes et de belles idées au nombre desquels :

- la subsidiarité et la proximité, qui a permis à l'Etat d'effectuer de massifs transferts de compétences non financés, de fermer de nombreux services publics, bureaux de poste et trains Corail par exemple ;
- le droit à la spécificité, grâce auquel le gouvernement s'autorise à ignorer la péréquation territoriale ;
- le droit à l'expérimentation, principe selon lequel toute collectivité a la possibilité de développer des initiatives à condition de se les financer elle-même ;
- et enfin, ce qui nous intéresse aujourd'hui, l'autonomie financière.

Or, force est de constater qu'entre la consécration du principe, par la loi 2004-758 du 29 juillet 2004, et le projet de loi de finances 2006, l'autonomie financière des collectivités locales a fait long feu.

En effet, le « bouclier fiscal », ainsi que le plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée sont des décisions gouvernementales venant toucher directement, sans concertation avec les intéressées, les finances des collectivités locales. Ces mesures ne peuvent qu'imputer à la baisse les ressources propres des collectivités territoriales. Pire, elles viennent renforcer les écarts de richesse entre les territoires, mais aussi entre les contribuables !

Le « bouclier fiscal », une usine à gaz qui prévoit que si un contribuable est imposé à plus de 60 % de ses revenus par les impôts locaux et nationaux, il se verra rembourser le « trop perçu » par l'Etat, qui se retournera ensuite vers les collectivités locales pour se rembourser. C'est-à-dire que nos collectivités, et par là les contribuables locaux, devront « rembourser » les contribuables imposés à l'ISF. Nous devons refuser cette redistribution à l'envers qui fait les riches encore plus riches, au détriment des pauvres.

Quant au plafonnement de la taxe professionnelle par la valeur ajoutée, c'est purement et simplement une camisole destinée à empêcher les collectivités locales d'agir au service de leurs administrés. Avec cette mesure, ce sont plus de 50 %, parfois même 80 % des bases qui seront concernées par ce plafonnement. Les collectivités n'auront alors plus de marges de manœuvre sur la taxe professionnelle. Si demain les collectivités veulent améliorer leurs recettes fiscales, il leur faudra faire porter l'effort uniquement sur la taxe d'habitation, c'est-à-dire par les ménages. Nous devons refuser cette logique.

Nous devons refuser qu'à la fracture sociale, le gouvernement ajoute la fracture fiscale, entre les riches et les pauvres, entre les ménages et leurs entreprises sur un même territoire, et nous devons refuser aussi la fracture territoriale qui se met en place au fil des soi-disant réformes décentralisatrices.

Toutes les associations d'élus locaux sont unanimes à dénoncer ces faits :

- l'Association des Maires de France, lors de son bureau du 19 octobre, « refuse la prise en compte des impôts locaux dans le calcul du « bouclier fiscal » (...) et s'inquiète des conséquences du plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée ».

- la Fédération des Maires de Villes Moyennes, quant à elle, dénonce « les coups portés à leur autonomie » et rappelle avec force que « le secteur local contribue pour 70 % à l'investissement public.

C'est pourquoi je propose au conseil municipal de La Roche-sur-Yon, au nom de la majorité municipale, de voter le vœu suivant :

Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon ayant pris connaissance du projet de loi de finances de l'Etat pour 2006, et notamment des mesures portant sur le « bouclier fiscal » et le plafonnement de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée,

- s'associe aux Maires de France ainsi qu'aux Maires des Villes Moyennes pour dénoncer ces deux mesures qui ne peuvent avoir que des conséquences négatives sur les finances locales ;
- refuse que les collectivités locales et leurs ressources servent une fois de plus de variable d'ajustement à l'Etat ;
- réaffirme le principe d'autonomie financière des collectivités locales ;
- rappelle le rôle essentiel des collectivités locales en matière d'investissement public, et de services de proximité, rôle qui implique la maîtrise par les collectivités de leurs marges de manœuvre financière ;
- et demande donc aux parlementaires de rejeter ces dispositions lors du vote de la loi de finances. »

G. COUTURIER souhaite dénoncer quelques hypocrisies. On parle de l'autonomie des collectivités territoriales et de la nécessité d'avoir des financements à la hauteur de cet objectif. Mais dans les faits cette autonomie est relative : les collectivités sont dans l'obligation permanente de quêter des fonds auprès de l'Etat.

Par ailleurs, certains pays comme l'Allemagne n'affirment pas le principe d'autonomie financière, sans pour autant voir les élus s'en plaindre.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, **G. COUTURIER** indique qu'il n'a pas étudié techniquement cette réforme pour se prononcer sur le fond. Mais quand certains disent que les collectivités se retourneront vers les ménages pour compenser les baisses de taxe professionnelle, on oublie que la taxe professionnelle est en réalité payée par les consommateurs dans la mesure où les entreprises la répercutent dans leurs prix.

Pour **Monsieur le Maire**, le consommateur finit effectivement par payer les impôts. Mais enlever tout sens à l'impôt économique local est une catastrophe pour les territoires. Le consommateur et le contribuable ne sont pas forcément les mêmes. De plus, le gouvernement a constitutionnalisé le principe d'autonomie financière des collectivités territoriales mais semble tout faire pour le supprimer.

QUESTION ADOPTEE PAR

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du groupe La Roche au Cœur et apparentés

1. Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable lié à l'élaboration du Plan local d'urbanisme

La commune de La Roche-sur-Yon a prescrit la révision de son Plan d'occupation des sols (POS) ainsi que l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU), afin de se mettre en conformité avec les lois Solidarités et renouvellement urbains (SRU) et Urbanisme et habitat (UH).

Le PLU comprend un document de réflexion, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), traduisant le projet d'aménagement et d'urbanisme de la commune.

J. SOULARD expose à l'aide d'un diaporama les orientations générales thématiques du PADD (cf document annexé).

Les orientations du PADD font l'objet d'un débat au sein du conseil municipal.

Pour **P. YOU**, le développement durable implique un aspect social, un aspect environnemental et un aspect économique. Toutes les décisions doivent intégrer ces 3 éléments et intégrer dans le même temps 3 principes :

- un principe de solidarité, qui ne s'applique pas seulement aux populations actuelles du territoire ou de la planète mais aussi aux générations futures.
- un principe de précaution, selon lequel il faut agir de façon préventive plutôt que curative.

- un principe de participation, qui implique d'associer l'ensemble des acteurs de la société civile au processus de décision.

Le PADD tient compte de ces éléments et la majorité municipale souhaite aller encore plus loin.

Pour **G. COUTURIER**, les orientations du PADD visent à répondre à 5 enjeux que les élus du groupe La Roche au Cœur partagent. Naturellement, il revient à la collectivité d'arbitrer entre le court et le long terme, entre l'individu et l'intérêt général. Ceci place la collectivité au centre de l'action des acteurs économiques et sociaux en matière d'aménagement et de développement durable.

G. COUTURIER souhaite faire quelques remarques :

- Il s'interroge sur la cohérence et l'articulation entre le PADD et le SCOT développé par le Pays Yon et Vie.
- La réflexion proposée s'inscrit sur la période 2005-2015. Cette échelle de temps dans le domaine de l'aménagement du territoire et de développement constitue du court terme. Or cette démarche qui se veut opérationnelle doit s'intégrer dans une réflexion plus prospective, plus large notamment dans certains domaines comme la démographie. Le vieillissement de la population doit être intégré à cette réflexion. **G. COUTURIER** s'interroge donc sur le choix de cette échelle de temps de 10 ans.
- Une interrogation majeure concerne la notion de métropole. Si la ville est devenue progressivement la capitale de la Vendée, il est cependant difficile de parler de métropole. La véritable métropole est nantaise. La Roche-sur-Yon n'est pas même un élément de contre-équilibre à l'axe Saint-Nazaire-Nantes-Angers-Le Mans. Il existe encore aujourd'hui une aspiration nantaise phénoménale. Ainsi dans le domaine de la santé, le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS 2) a accentué l'effet de métropolisation. La Ville doit donc faire valoir sa place mais aussi tisser des liens, notamment avec la région Poitou-Charentes pour ne pas être le « croupion » de la Région.
- Une dimension certes difficile à prendre en compte n'a pas été évoquée : la protection contre les risques sanitaires. Même si ce domaine relève de la compétence de l'Etat, les premiers acteurs sont locaux. Une réflexion locale sur les risques de pollution, accidentelle ou volontaire, d'épidémie, devrait être conduite.
- Enfin, **G. COUTURIER** rappelle l'intervention de L. CAILLAUD en juillet 2004 lors de la présentation du projet urbain. Les services de proximité doivent être intégrés de façon volontariste dans le développement et l'aménagement de la ville. Les services de proximité existant actuellement dans le centre, à La Garenne, à Saint-André ou au Bourg ne pourront répondre au développement de la ville. Il faut imaginer dès maintenant ceux qui auront lieu d'être créés dans les extensions à venir de la ville.

G. COUTURIER regrette que le maire ne lui ait pas donné la parole lorsqu'il a évoqué les événements actuels dans les banlieues.

J. VARENNES fait la déclaration suivante :

« Dans un moment où les valeurs républicaines sont remises en cause, le pouvoir local (la commune) a une responsabilité cruciale. Nous devons agir localement, avoir un discours clair sur la reconnaissance des injustices sociales et sur la situation dramatique pour de nombreuses familles.

Pour illustrer mon propos, je me permets de citer un passage du livre de Jean-Marie PETITCLERC « Y A Plus d'autorité ! MEME PAS VRAI », je cite « J'aime prendre, à titre d'illustration, l'exemple de ce garçon de onze ans à qui le père, un soir, interdit de sortir. Il claque la porte en rétorquant : « Ecoute-moi papa ; j'ai travaillé à l'école toute la journée. Alors, j'ai quand même le droit de me détendre. Et ce n'est pas toi, qui ne fais rien, qui vas me l'interdire » Et ce père, qui sent les larmes lui monter aux yeux en découvrant qu'il a perdu toute crédibilité auprès de son fils, risque en plus d'être montré du doigt par les institutions comme étant démissionnaire. »

Nous avons intérêt à rassembler toutes les forces vives de notre territoire (entreprises, chambres consulaires, entrepreneurs, salariés, représentants syndicaux) pour essayer de conjuguer ces forces et éviter que cet exemple ne se reproduise. Nous devons donc faire des propositions innovantes et audacieuses.

Le projet urbain dont nous débattons ce soir peut nous permettre de tendre la main aux jeunes qui sont en dehors des réseaux classiques et à ceux qui sont dans les réseaux pour qu'ils participent à l'élaboration de ce réaménagement de leur lieu de vie.

Tout d'abord je souhaite souligner l'ambition politique de ce projet, qui dans le même temps respecte l'équilibre naturel de notre ville, à la campagne, et construit la ville moyenne dynamique de demain.

En effet, les 4 grandes composantes qui constituent le territoire de La Roche-sur-Yon sont au cœur de notre aspiration :

- le centre ville,
- le territoire urbanisé,
- le territoire naturel,
- la coulée verte de l'Yon.

Nous devons construire, en partant du local, une société où les valeurs de solidarité, de respect et de partage puissent être mises au service de l'émancipation humaine.

Maintenir une ville humaine et agréable, c'est redynamiser et redensifier le centre ville dans le respect du patrimoine, favoriser la mixité des populations et offrir aux habitants des espaces publics de qualité et de proximité, soutenir le commerce de centre ville en travaillant sur les continuités commerciales.

Dans le même temps, c'est accentuer le développement des quartiers dans le respect de leur histoire, de leur identité, favoriser les échanges inter-quartiers (en terme culturel, sportif, aménagement urbain, déplacements...), favoriser la mixité de la population, poursuivre la politique de rénovation de l'habitat collectif.

Dans cette construction, les déplacements doivent être un élément majeur de notre réflexion :

- maîtriser la circulation automobile dans l'hypercentre ;
- développer au niveau du Pays des lignes interurbaines (bus ou train). En 1897, la Vendée avait un réseau ferroviaire reliant toutes les communes...
- penser une autre organisation des réseaux urbains de transport collectif ;
- faciliter l'usage du vélo et la pratique de la marche ;
- créer des partenariats nouveaux pour les déplacements domicile-travail ;
- prendre en compte les handicaps et le vieillissement ;
- prévoir de nouveaux équipements notamment pour les jeunes.

Le développement de l'action solidaire dans notre commune et dans le monde doit répondre à de grands enjeux sociaux, économiques et politiques.

C'est avec nos concitoyens et pour eux que nous engageons ce projet de développement durable et démocratique de notre ville. »

M. NARIOO souhaite faire quelques remarques sur les orientations du PADD :

- la notion de métropole : Nantes représente bien la métropole régionale, ce que personne ne conteste. La ville de La Roche-sur-Yon est quant à elle devenue la métropole départementale. L'attraction commerciale de la ville le prouve puisque La Roche-sur-Yon regroupe 10 % de la population départementale mais attire 350 000 clients dans sa zone de chalandise.
- La réponse à l'augmentation de la population : il faut trouver un juste équilibre entre le renouvellement urbain et l'urbanisation nouvelle, nécessaire au développement global de la commune. Les extensions urbaines doivent être limitées précisément. Cela permettra notamment le maintien d'activités agricoles et leur développement. Par ailleurs, il est indispensable d'intégrer des services dans les zones dont l'urbanisation est prévue comme La Maronnière.
- La mise en valeur du cadre de vie : elle répond à un enjeu majeur et nécessite de renforcer la politique actuelle de la ville en ce qui concerne la préservation et la valorisation de son potentiel environnemental. Cela implique d'intégrer dans le projet le réseau hydraulique de la commune, ses richesses écologiques et paysagères et de développer les coulées vertes. Il faut envisager la création d'espaces boisés classés en milieu urbain, travailler à la préservation des milieux naturels spécifiques (comme les berges de l'Yon), réglementer avec des prescriptions plus exigeantes la construction, inciter au reboisement, limiter strictement la réalisation de voies structurantes dans les paysages sensibles. **M. NARIOO** donne l'exemple de la zone de La Maronnière dont l'accès a été prévu avec comme objectif de protéger des paysages sensibles. Il faut donc rechercher en permanence l'équilibre entre le développement urbain et le maintien des espaces naturels.
- La prise en compte des risques naturels : un plan de prévention doit être travaillé, prévoyant l'inscription d'emplacements réservés pour des bassins d'orage, une réglementation des débits et rejets des eaux pluviales, la limitation des constructions en bordure des ruisseaux ou dans les zones avec des sols instables. C'est donc un axe à conforter.
- Une exigence de qualité architecturale, urbaine et environnementale : il faut continuer de mener, en collaboration avec les architectes et les services de la Ville, une politique permettant innovation et qualité.

Y. HELARY note les préoccupations écologistes et environnementales de G. COUTURIER mais constate un hiatus. En effet, G. COUTURIER soutient dans le même temps un gouvernement qui a diminué de 20 % les crédits du ministère de l'environnement en 2004 et de 30 % en 2005, ce qui se traduit par une diminution drastique des subventions aux associations de protection de l'environnement et donc par la suppression de plusieurs milliers d'emplois au sein de ces

associations. Or ces dernières interviennent pour la réalisation d'expertises pour le compte des collectivités territoriales. L'ADEVE ou la LPO sont des exemples concrets. Cette situation est considérée comme catastrophique. Il fait le parallèle, toutes proportions gardées, avec les associations qui agissaient dans les quartiers et dont l'absence de soutien conduit à la situation actuelle. La situation est grave pour la protection de l'environnement. Pour **Y. HELARY** il serait temps que le discours de Jacques CHIRAC à Johannesburg, où il disait qu' « il y avait le feu à la maison », soit suivie d'effet. Il demande donc à G. COUTURIER d'alerter les parlementaires de la majorité pour qu'ils empêchent la situation de se dégrader.

B. VIOLAIN dit aimer sa ville et la rêver encore plus belle et solidaire. Le projet présenté ici est un point de départ et il faut désormais que le conseil municipal crée les conditions d'un débat contradictoire, fort et citoyen. Un projet de ville est un projet de société, donc il engage les politiques. La Roche-sur-Yon est confrontée à 3 éléments majeurs, générateurs de besoins en services, logement et développement :

- l'afflux des populations rurales : cet afflux, qui date de quelques décennies a structuré la ville. Aujourd'hui, il faut également prendre en compte une deuxième génération porteuse des comportements de ses aînés mais aussi d'exigences nouvelles.
- le papy-boom.
- la complexité du développement économique : ce développement est riche mais atypique. Il comprend des emplois industriels et des emplois tertiaires en pleine croissance. Il existe également une économie solidaire, notamment autour de banques mutualistes qui « ne jouent pas suffisamment leur rôle dans le développement ». Dans le même temps, la présence de 2 universités et de 8 lycées montre une puissance de développement humain énorme.

La Roche-sur-Yon est donc un modèle de rationalité, d'économie mais aussi de banalité. Tous ces points doivent être travaillés ensemble.

Pour remédier à un certain malaise, il faut pointer certaines caractéristiques :

- ✓ Il existe simultanément un centre historique, un centre encombré, parfois surabondant en termes de réglementation, et des opérations immobilières en périphérie qui dénaturent les liens de la ville avec son environnement. Il faut donc s'interroger sur la morphologie urbaine. La ville n'est pas une somme d'équipements ou une somme de logements ; c'est un ensemble complexe. Le travail doit se concentrer sur cette complexité. Cela suppose de délimiter la ville. Il faut des portes, des convergences, connaître les lieux stratégiques. **B. VIOLAIN** regrette qu'on ne mette pas suffisamment en valeur ce qui constitue l'origine même de La Roche-sur-Yon, à savoir son pic rocheux, son château mais aussi son histoire sociale. Le développement durable c'est aussi la capacité de transmettre aux générations futures un héritage en bonne et due forme et cela passe par la mise en valeur de ces éléments constitutifs de la ville.
- ✓ La ville se caractérise également par une certaine discontinuité, un morcellement des activités qui donne lieu à une géométrie insaisissable. La volonté du PADD de contrôler le développement spatial de la ville et de reconstruire l'existant est un élément idéologique théorique conséquent en matière d'urbanisme et d'architecture.

B. VIOLAIN souhaite donc que la Ville puisse :

- travailler à une dialectique d'échange architectural afin d'associer l'architecture napoléonienne et les constructions modernes.
- revoir la délivrance des permis de construire pour une cohérence des projets en centre ville et pour respecter l'esprit, la culture de cette cité.
- s'interroger sur les entrées de ville marquées par des constructions qui dominent les autres.
- intégrer ce que le temps a donné à la ville et réfléchir au raccordement du centre ville aux zones d'extension afin d'assurer une cohérence territoriale, une identité pour la ville.

Le succès du projet de rénovation ainsi proposé va dépendre largement de la mise en œuvre simultanée de 3 mesures :

- *l'accompagnement social* : il ne faut pas retirer à La Roche-sur-Yon son identité sociale. Il y a des équilibres qu'il faut maintenir : 50 % de ménages yonnais sont locataires ; 1 ménage sur 3 reçoit une aide sociale. Les prestations sociales des ménages sont 3 fois plus importantes à La Roche-sur-Yon que sur le territoire vendéen. Le niveau de précarité y est supérieur de 10 % au reste du département. Et ceci prouve que la force de la ville est sa capacité à intégrer les questions sociales de son développement.
- *le développement* : des entreprises se sont développées grâce aux financements publics. Il faudrait maintenant étudier comment les faire participer à la croissance locale.
- *la démocratie* : La Roche-sur-Yon a une forte expérience en matière de démocratie de proximité. Il faut cependant aller encore plus loin et rejeter tout corporatisme local où l'on se bat pour son quartier sans penser à une ville solidaire. La ville ne doit pas se refermer sur une addition de mondes fermés.

Il faut créer les conditions d'un débat de fond pour exprimer la ville souhaitée d'ici à 2010 mais aussi au-delà. La ville a le moyen de devenir une métropole mais celle-ci ne se forgera que dans sa capacité culturelle et politique sans se limiter aux aspects économique et social.

Monsieur le Maire se félicite de la qualité du débat et souligne qu'aucun argument avancé n'est venu contredire les propos de J. SOULARD. La présentation du Plan Local d'Urbanisme en juin 2006 viendra encore enrichir ce débat.

Il assure, en tant qu'élu en charge du dossier au sein du Syndicat Yon et Vie, de la cohérence du projet de la Ville et du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Il revient sur la notion de métropole, confirmant la place de Nantes en tant que telle et estimant que la Ville profite pleinement de la dynamique nantaise comme le prouve son adhésion à Atlanpole. Mais l'utilisation de ce terme a pour objectif de réaffirmer le rôle de La Roche-sur-Yon au sein du département de la Vendée. Il confirme l'importance de la démarche historique dans l'élaboration du projet et reconnaît que cette dimension est un apport relativement récent dû en grande partie à la réflexion entamée pendant l'année 2004.

Monsieur le Maire remercie tous les élus pour leur participation au débat.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. Révision simplifiée du Plan d'occupation des sols - Bilan de la concertation – Approbation

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du 30 mars 2005, la commune de La Roche-sur-Yon a donné un avis favorable au lancement de la procédure de révision simplifiée du Plan d'occupation des sols pour l'extension de deux zones constructibles, l'une nécessaire à l'aménagement de ParcÉco 85 (Acti-Est), l'autre à la réalisation d'une opération d'habitat rue Olof Palme. Les modalités de concertation accompagnant la mise en œuvre de cette procédure ont également été définies lors de cette séance.

Le projet de révision simplifiée du POS a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 23 août 2005 au 23 septembre 2005 inclus, d'une concertation publique concernant le projet de zone d'activités ParcÉco 85 en novembre 2005 et le projet d'ouverture à l'urbanisation du site Olof Palme en mai 2005.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le bilan de la concertation et à approuver la révision simplifiée du POS.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. ParcÉco 85 – Autorisation de dépôt de dossiers de lotir

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de l'aménagement de la zone Acti-Est ParcÉco 85, le conseil municipal est appelé à approuver la réalisation de trois lotissements communaux et à autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation de lotir correspondantes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. ParcÉco 85 – Demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon va réaliser prochainement la zone d'activité ParcÉco 85 à l'est de son territoire. Ce projet doit concilier les aspects économiques et la protection du milieu aquatique. De ce fait, cette création de zone d'activité est soumise à la procédure de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. Ce dossier fait l'objet d'une enquête publique du 24 octobre au 9 novembre 2005. Le conseil est appelé à donner son avis dans le cadre de cette procédure.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. ZAC « La Roche Sud » - Approbation du programme des équipements publics

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2002, la Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de créer une zone d'aménagement concerté d'une superficie d'environ 20 hectares sur le secteur sud de la commune.

Cette ZAC est destinée à l'implantation d'activités économiques principalement commerciales et d'équipements publics nécessaires au bon fonctionnement des entreprises implantées. Conformément à l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, les dispositions de la ZAC « La Roche Sud » ont été intégrées au plan d'occupation des sols par la modification approuvée le 15 avril 2003. Par délibération en date du 15 avril 2003, le conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC « La Roche Sud ».

Le conseil est appelé à approuver le programme des équipements publics de la ZAC « La Roche Sud », conformément à l'article R.311-8 du code de l'urbanisme. Celui-ci se décompose en 2 interventions principales :

- réalisation des VRD ;
- réalisation des plateaux constructibles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Contournement Sud (A87) – Aménagement foncier – Orientations foncières de la Ville de La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans le cadre de la construction de l'A87, il a été constitué une zone de réaménagement foncier d'une surface d'environ 5 920 hectares, dont 1 740 hectares sur le territoire de la Ville de La Roche-sur-Yon. Cette dernière est propriétaire de près de 126 hectares à l'intérieur de ce périmètre.

La commission d'aménagement foncier a demandé à la Ville de La Roche-sur-Yon de se prononcer sur ses orientations foncières dans le périmètre de réaménagement foncier. La Ville a travaillé sur ce point parallèlement à l'élaboration de son Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) à intégrer dans le futur Plan local d'urbanisme (PLU).

Les grandes lignes cadrant les ambitions de la Ville de La Roche-sur-Yon en matière de foncier sur la zone sont les suivantes :

- la surface de foncier appartenant à la Ville doit être équivalente avant et après le réaménagement foncier (environ 126 hectares) ;
- ces surfaces sont destinées à la protection de l'agglomération existante et à la protection de l'environnement.

La Ville demande donc à la commission d'aménagement foncier de lui attribuer, dans le plan de réaménagement foncier, les terrains nécessaires à ces orientations suivant une localisation indicative. Ces orientations sont des principes pour permettre le travail de la commission d'aménagement foncier. Le conseil municipal sera appelé à préciser ces demandes durant l'année 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Contournement Sud (A87) – Aménagement foncier – Convention entre le Département de la Vendée et la Ville pour la protection de l'environnement, des haies et de l'hydraulique

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à l'A87, pour donner suite à la charte de protection de l'environnement signée en 1992, le Conseil Général propose à la Ville de signer une convention « pour la protection de l'environnement, des haies et de l'hydraulique ». Celle-ci, de par ses objectifs et de par sa souplesse répond aux attentes de la Ville de La Roche-sur-Yon, en particulier en matière d'aménagement du territoire.

Cette convention affirme le principe du respect de l'environnement, énumère les mesures de protection de l'environnement pour permettre de préserver la qualité et l'identité paysagère de la Ville de La Roche-sur-Yon sur le long terme ainsi que les mesures compensatoires et d'amélioration de l'environnement. Les haies et la nature bocagère du périmètre concerné sont particulièrement mises en avant.

Il est proposé au conseil d'approuver la conclusion de cette convention.

R. REMAUD estime que l'environnement a su être protégé à La Roche-sur-Yon, ce qui est positif. Il souhaite pour autant faire quelques remarques :

- La protection des haies mérite une attention particulière. Il faut éviter que les aménagements fonciers favorisent la destruction des haies comme l'ont connu certaines communes. Il est nécessaire de rappeler qu'une haie met 30 à 40 ans pour atteindre une taille normale. Les haies ainsi mise en place lors de l'aménagement foncier de 1995 sont donc encore loin de leur maturité.

Les périodes d'aménagements et celles qui suivent, ne doivent pas être l'occasion de dégradations de l'environnement. La Ville et le Département doivent y veiller.

- Lors de la création de chemins communaux, il faudrait systématiquement prévoir la plantation de haies. R. REMAUD rejette l'argument selon lequel ces haies demandent beaucoup d'entretien. Il souhaite d'ailleurs qu'une visite de chantier dans le cadre de l'aménagement foncier soit l'occasion d'un détour par les chemins communaux afin de constater leur entretien.
- La Chambre d'agriculture a recensé les exploitations agricoles qui nécessiteraient un transfert. Ainsi une exploitation située à côté du stade du Bourg-sous-La Roche est complètement intégrée dans la Ville. Certaines de ses terres sont concernées par l'aménagement foncier. Dans ce cadre, il faut sans doute envisager un transfert.
- En ce qui concerne les ruisseaux comme L'Amboise, L'Ornay ou Le Guyon, il serait préférable que les berges deviennent propriété communale. Leur entretien en serait facilité.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance de l'entretien des chemins communaux. Par ailleurs, il rappelle l'organisation du Salon du Charolais les 25 et 26 novembre 2005.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Contournement Sud (A87) – Demande d'autorisation présentée par la société des Autoroutes du Sud de la France au titre de la loi sur l'eau

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans le cadre de la réalisation du contournement Sud (A 87), la société des Autoroutes du Sud de la France a déposé une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (code de l'environnement) pour les ouvrages, installations, travaux prévus pour ce projet. Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Convention entre la Ville, la Compagnie Générale des Eaux et Vendée Eau relative à la fourniture d'eau brute du barrage de Moulin Papon vers le barrage d'Apremont

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Deux barrages de Vendée Eau présentent une situation de crise compte tenu de leur taux de remplissage. Afin de pallier ce manque d'eau brute, Vendée Eau a sollicité la Ville de La Roche-sur-Yon. Dans le cadre de la solidarité départementale, la Ville de La Roche-sur-Yon a accédé à cette demande qui nécessite la mise en place d'un système de pompage temporaire ainsi qu'une canalisation de transfert reliant le barrage de Moulin Papon à la rivière « La Vie ». Les conditions techniques, administratives et financières de cette fourniture d'eau brute sont fixées dans une convention tripartite entre la Ville de La Roche-sur-Yon, son délégataire la Compagnie Générale des Eaux et Vendée Eau. Il est proposé au conseil d'approuver la conclusion de cette convention.

R. REMAUD souligne la solidarité des communes sur ce dossier mais aussi celle des propriétaires et exploitants qui ont permis dans un temps record la pose de cette canalisation.

Monsieur le Maire constate que peu de choses ont été faites depuis dix ans en ce qui concerne la recherche d'eau souterraine. Il estime que certains parlent beaucoup du problème de l'irrigation agricole, avec la constitution d'une réserve d'eau dans le Sud-Vendée, mais que le véritable problème est l'alimentation en eau potable des Vendéens. Le Département doit entreprendre un travail important dans ce domaine.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Convention spéciale de déversement entre la Ville, la Compagnie Générale des Eaux et l'entreprise SALAISONS VENDEENNES

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Des constats sur le terrain ont montré l'existence de problèmes au niveau des rejets de l'entreprise SALAISONS VENDEENNES, dans le réseau d'assainissement. La Ville de La Roche-sur-Yon, son délégataire la Compagnie Générale des Eaux et l'entreprise SALAISONS VENDEENNES ont travaillé en collaboration afin de trouver une solution.

Cette collaboration a abouti à la mise en œuvre d'évolutions techniques au niveau de l'entreprise permettant à terme d'améliorer la qualité de ses rejets. Il est proposé de mettre en place une convention spéciale de déversement fixant les conditions techniques, administratives et financières.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Extension du réseau d'assainissement des eaux usées – Programme 2005 – Village de La Guibretière (2^{ème} tranche) – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché – Demande de subvention

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La Ville vient de créer une station d'épuration avec une première tranche du réseau d'assainissement des eaux usées pour le village de La Guibretière. Afin de desservir l'ensemble des habitations présentes dans le secteur, la réalisation d'une seconde tranche du réseau d'assainissement est nécessaire.

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée. La commission d'appel d'offres réunie le 14 octobre 2005 a retenu le groupement SEDEP/ATLAN'ROUTE pour un montant de 97 597 € HT (soit 116 726,01 € TTC).

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales – Programme 2005 – Rue Guérineau – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin d'améliorer son réseau, la Ville souhaite engager des travaux d'assainissement eaux usées/eaux pluviales rue Guérineau. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 14 octobre 2005, a attribué le marché à l'entreprise SYOTRA pour un montant de 175 431 € HT (soit 209 815,48 € TTC).

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Modification de domanialité – Lancement de l'enquête publique en vue du classement dans le domaine public des voies et espaces communs de la ZAC de la Brossardière 2 « Les Allées du Bocage » tranche n° 2

Rapporteur : J. SOULARD

La zone d'aménagement concerté de La Brossardière est située au Nord-Ouest de La Roche-sur-Yon, à l'arrière du quartier des Forges. L'aménagement de la partie Nord de la ZAC a été réalisé par la SNC FONCIER CONSEIL. Par courrier en date du 20 septembre 2005, l'aménageur a sollicité le transfert dans le domaine communal des voies et espaces communs de la ZAC de La Brossardière 2 « Les Allées du Bocage » tranche n° 2.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement de la procédure de classement dans le domaine public communal.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Modification de domanialité après enquête publique – Classements – Déclassements

Rapporteur : J. SOULARD

Suite à l'enquête publique qui s'est tenue du 26 septembre au 10 octobre 2005, il est proposé :

- 1) d'accepter le transfert dans le domaine communal, à titre gratuit, d'une parcelle située rue Birotheau-Laymonnière, d'une superficie de 70 m² appartenant à Mlle Anne-Marie TEILLET.
- 2) de prononcer le classement dans le domaine public communal :
 - de 4 409 m² d'espaces verts, de 29 mètres linéaires d'allées piétonnes et de 343 mètres linéaires de voiries tertiaires, de la ZAC « Le Vert Vallon ».
 - de 39 mètres linéaires de voirie tertiaire du lotissement Chabot.

- d'une parcelle d'une superficie de 70 m² située rue Birotheau-Laymonnière.
 - de 3 425 m² d'espaces verts, de 133 mètres linéaires d'allées piétonnes et de 318 mètres linéaires de voiries tertiaires, de la résidence « Valmont », impasse Henri Galipaud.
- 3) de prononcer le déclassement du domaine public :
- de l'allée Amédée Bollée.
 - d'une partie de la voie communale de La Petite Colle (1 000 m² environ).
 - d'un délaissé de voirie de 1 000 m² situé impasse Ampère.
 - d'un délaissé de domaine public de 82 m² situé rue Emile Bauman.
 - de terrains contigus au fond de parcelle des propriétés situées aux numéros 102, 104, 110 et 112 avenue des Marais (pour des contenances respectives de 51 m², 92 m², 56 m², 51 m² et 50 m²).

M. NARIOO rappelle que la voirie urbaine de La Roche-sur-Yon avoisine 175 km linéaires, ce qui implique 350 km de trottoirs. Depuis une loi de février 2005, ces derniers doivent répondre à certaines normes pour permettre la circulation de toute personne handicapée. L'introduction de voies nouvelles dans le patrimoine de la Ville a donc un coût et génère des contraintes qu'il ne faut pas ignorer.

Pour **Monsieur le Maire**, cette réflexion doit amener à densifier davantage la ville, plutôt que de l'étaler.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Cession d'un immeuble au groupe LAMOTTE IMMOBILIER – Boulevard des Etats-Unis

Rapporteur : J. SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au groupe LAMOTTE IMMOBILIER d'un immeuble situé 13 boulevard des Etats-Unis, d'une contenance totale de 371 m² au prix net vendeur de 250 000 € HT. Cette société projette la construction d'un programme collectif de 31 logements sur un îlot foncier à l'intérieur duquel se trouve cette propriété.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Cession d'un terrain à la SARL EUROP'MOTO – Impasse Ampère

Rapporteur : J. SOULARD

Le gérant de la société EUROP'MOTO souhaite acquérir un délaissé de voirie communale de 1 000 m² situé à l'extrémité de l'impasse Ampère afin d'y transférer son entreprise implantée actuellement rue de Montréal, zone Acti-Sud. Le conseil municipal est appelé à consentir sa cession au prix de 18 250 euros HT net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Cession d'un terrain à la SCI BLEU MARINE – ZAC de Belle Place

Rapporteur : J. SOULARD

Le conseil est appelé à approuver la cession d'un terrain de 73 m², situé rue Watt en ZAC de Belle Place, à la SCI BLEU MARINE. Le prix de vente est fixé à 556,26 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Cession d'un terrain à l'EURL DEPANNAGE AUTO YONNAIS – ZAC de Belle Place

Rapporteur : J. SOULARD

Monsieur RIMBERT, le gérant de l'EURL DEPANNAGE AUTO YONNAIS, a manifesté auprès de la Ville son souhait d'acquérir l'assiette foncière d'un ancien chemin communal déclassé (l'allée Amédée Bollée) attenant aux locaux de l'entreprise.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la cession de ce terrain de 1 662 m² environ, pour un prix de 3 euros HT/m², sachant qu'une servitude de réseaux EDF/GDF existe sur ce bien.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Cession d'un terrain à la SCI LES BAZINIERES – Rue Guillaume de Machaut

Rapporteur : J. SOULARD

Il est proposé au conseil d'approuver la vente de 2 parcelles de 84 et 696 m², situées rue Guillaume de Machaut, à la SCI LES BAZINIERES. Le prix de cession est fixé à 15 560 € net vendeur. Cette acquisition permettra à la SCI d'aménager la desserte à l'arrière de ses bâtiments commerciaux et d'organiser la circulation des usagers du centre commercial.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Acquisition de locaux à M. et Mme BERNARD – Rue La Fayette

Rapporteur : J. SOULARD

Le conseil est appelé à approuver l'acquisition à M. et Mme BERNARD d'un appartement (115,87 m²), d'une cave (4,62 m²) et d'un parking (11,80 m²) situés 7/9 rue La Fayette, pour un coût de 185 000 € frais d'agence inclus. L'acquisition de ces locaux, attenants aux bureaux des services municipaux, pourrait permettre leur extension.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Acquisition de terrains aux conjoints BLENEAU – Secteur de La Moutillière

Rapporteur : J. SOULARD

Le conseil municipal est appelé à décider l'acquisition d'un ensemble de terrains appartenant aux conjoints BLENEAU pour compléter les réserves foncières de la Ville dans la perspective de l'ouverture à l'urbanisation de la Zone Naf de La Moutillière. La surface totale de ces terrains est de 3 ha 44 a pour un prix de vente de 188 120 € avec en sus, à la charge de la Ville, une indemnité d'éviction au titulaire du bail à ferme sur la base du barème départemental de la Chambre d'Agriculture de la Vendée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Acquisition d'un terrain à M. et Mme MAINDRON – Lieudit « La Boutinière »

Rapporteur : J. SOULARD

Le conseil est appelé à approuver l'acquisition à titre gratuit d'une bande de terrain de 197 m², située dans l'emprise du chemin communal de La Boutinière et appartenant à M. et Mme MAINDRON.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. Convention de mise à disposition d'un terrain au profit d'EDF - Lieudit « Les Coux »

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Le conseil municipal est appelé à approuver la mise à disposition au profit d'EDF d'un terrain situé lieudit « Les Coux » pour l'installation d'un poste de transformation et l'autorisation de passer dans les terrains voisins des canalisations électriques reliant le poste de transformation et le réseau de distribution. Ces installations doivent permettre d'assurer le pompage de la carrière des Coux. Cette mise à disposition se fait à titre gratuit et donne lieu à une convention entre la Ville et EDF.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

54. Maison de l'Emploi de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre-Vendée

Rapporteur : Patrick YOU

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale apporte modification du code du travail par la création de Maisons de l'Emploi : « Des Maisons de l'Emploi, dont le ressort, adapté à la configuration des bassins d'emploi, contribuent à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi et exercent des actions en matière de prévision des besoins de main d'œuvre et de reconversion des territoires, notamment en cas de restructuration. Elles participent également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à

l'orientation en formation, à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprise. » (Article L 311-10)

Dès le mois d'avril 2005, la Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité porter une démarche Maison de l'Emploi sur le Pays Yon et Vie. Mais, à la demande du service public de l'emploi et notamment de l'ANPE, le projet a été étendu à la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon (zone de La Mothe Achard à Chantonay et des Lucs-sur-Boulogne à La Tranche-sur-Mer, soit 161 000 habitants), prenant en compte la zone d'emploi ANPE et la zone d'intervention de la Mission Locale.

Un dossier de candidature à la labellisation de Maison de l'Emploi pour la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon a été élaboré pour être soumis à la Commission nationale de labellisation des Maisons de l'Emploi. Ce dossier s'appuie sur le diagnostic réalisé ensemble, mettant en évidence un réel dynamisme d'une part dans la démarche de développement de l'emploi et de la création d'entreprises, et d'autre part dans la mise ou la remise à l'emploi des personnes en prenant en compte leurs formations et leurs accompagnements nécessaires. L'objet de la Maison de l'Emploi est bien de rapprocher ces deux démarches afin, dans les observations partagées, de renforcer l'efficacité de développement des entreprises et d'accès à l'emploi des personnes de façon durable. Des plans d'actions à conduire ont été élaborés pour lesquels est sollicitée la participation de l'Etat au financement de moyens nouveaux à mettre en place dans le cadre des limites réglementaires fixées.

Le cadre juridique retenu, conformément à la réglementation, pour animer cette Maison de l'Emploi, est le statut associatif proposé dans le dossier de candidature à la labellisation, comprenant :

- les membres constitutifs de droit :
 - le porteur du projet : la Ville de La Roche-sur-Yon
 - l'Etat (DDTEFP)
 - l'ANPE
 - l'ASSEDIC des Pays de la Loire
- des membres constitutifs à leur demande :
 - le Conseil Régional des Pays de la Loire
 - le Conseil Général de la Vendée
 - les Communautés de Communes de la zone d'emploi (7)
 - des partenaires reconnus pour leur action pour le développement de l'emploi :
 - . la Mission Locale du Pays Yonnais
 - . l'association « Réussir le PLIE »
 - . ORYON
- des partenaires associés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver :

- l'engagement de la Ville de La Roche-sur-Yon comme porteur du projet de Maison de l'Emploi de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre-Vendée ;
- le dossier de candidature élaboré pour qu'il soit examiné par la Commission nationale de labellisation ;
- la participation de la Ville de La Roche-sur-Yon à la création d'une association pour animer la Maison de l'Emploi sur le territoire concerné et le projet de statuts proposé ;
- la désignation de 4 représentants de la Ville au conseil d'administration de cette association : Pierre REGNAULT, Patrick YOU, Monique RODDE et Claude PERRET.

Pour **C. PERRET**, l'actualité rappelle l'impact du chômage, sur les jeunes en particulier. La Ville s'est donc emparée, sans état d'âme et avec beaucoup de volontarisme, du projet de maison de l'emploi proposé par M. BORLOO, dans l'espoir que des moyens supplémentaires pourraient être apportés pour mieux travailler au profit des demandeurs d'emploi.

Tous les acteurs appelés autour de ce projet ont accepté d'y réfléchir car il répond à des besoins réels sur le territoire. Cela a généré un partage des connaissances du territoire en matière économique et d'emploi. Une forte demande des PMI et PME pour obtenir ce type d'information a été ressenti car elles n'ont pas les moyens de l'obtenir actuellement.

Quant au développement de l'emploi et la création d'entreprise, il ne faut pas se faire d'illusion. La maison de l'emploi ne pourra pas permettre la création d'un grand nombre d'emplois sur le territoire. En effet, les emplois sont avant tout créés par les entreprises et ce, en fonction du développement économique qui dépend lui-même des différentes caractéristiques (historiques, économiques...). Il est vrai que le territoire yonnais connaît un dynamisme économique indéniable mais il présente aussi quelques faiblesses et difficultés. De plus, tout cela s'inscrit dans une conjoncture nationale particulière.

La situation sociale montre souvent une inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. C'est un paradoxe fort puisque le diagnostic laisse apparaître un grand nombre de projets de recrutement à plus ou moins long terme. Il existe deux leviers pour travailler sur ce point :

- **Cerner la nature des entreprises qui ont des difficultés de recrutement.**

Cela permettrait ensuite :

- de diffuser une information sur les métiers qui offrent des possibilités d'emploi.
- d'ajuster la formation initiale et continue aux besoins.
- de corriger l'image de certains métiers, notamment manuels. Culturellement, chacun est responsable de la dégradation de l'image de certaines professions, même si celle-ci repose sur des conditions très concrètes de rémunération, de travail, d'accueil dans les entreprises, qui rebutent même des personnes en recherche d'emploi. Le territoire vendéen regroupe par exemple de nombreux emplois saisonniers notamment dans la restauration. Ce n'est peut-être pas un hasard si les jeunes qui travaillent pendant leurs vacances dans ces secteurs n'ont pas envie d'y faire carrière. Pourtant le diagnostic montre de grandes difficultés dans ce secteur pour recruter.

Une maison de l'emploi peut permettre un travail sur ce thème, en collaboration avec les entreprises.

- **Cerner les caractéristiques des publics en recherche d'emploi**

On remarque dans les personnes recherchant un travail :

- des femmes, souvent en situation de familles monoparentales, qui ont des difficultés pour gérer leur temps et leurs responsabilités.
- des jeunes, pas toujours formés.
- des personnes qui, pour différentes raisons, doivent changer totalement d'orientation professionnelle. Il faut assurer un soutien pour ces publics mais aussi essayer de dépasser les difficultés spécifiques de ces publics. Ainsi il peut exister des difficultés économiques qui provoquent des problèmes de mobilité. Or le travail ne se trouve pas forcément là où habite le demandeur d'emploi. Il existe aussi des difficultés de mobilisation de ces publics, car quand les difficultés économiques sont anciennes, certains n'ont plus forcément le dynamisme pour se mobiliser dans leur recherche d'emploi. Il existe des marges de progrès considérable en terme d'accompagnement. L'Espace Prévert y travaille déjà, mais il est possible de faire mieux notamment en faveur de l'accompagnement individualisé des personnes. Cet accompagnement doit être pensé par les instances sociales mais aussi par les entreprises et les institutions. Ce travail doit être fait en collaboration et c'est la raison d'être de la maison de l'emploi. si ce projet de maison de l'emploi n'était pas retenu par l'Etat, il faudrait continuer à s'appuyer sur l'Espace Prévert pour répondre à cette nécessité.

B. VIOLAIN se déclare favorable à ce projet. Cette maison de l'emploi prendra appui sur une structure existante et qui a déjà prouvé sa capacité. Mais en aucune manière il ne souhaite que son vote ne soit interprété comme un soutien au plan BORLOO qui ne présente aucune perspective de lutte contre le chômage en France, aucune perspective de développement de l'emploi.

A La Roche-sur-Yon et plus globalement en Vendée, le niveau de précarité a atteint des sommets (+ 29 % depuis le début de l'année). Aujourd'hui, ce ne sont pas seulement les jeunes non diplômés qui n'ont pas accès à l'emploi mais également des diplômés. Ils manifestaient d'ailleurs à Paris, il y a quelques jours.

Les efforts faits par les collectivités territoriales sont conséquents. Mais pour **B. VIOLAIN**, le gouvernement ne tient pas compte de la situation et le patronat pense davantage à sa rentabilité.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Contrat Etat-Région – Programme n° 15 (section II) relatif à la « plate-forme techno-logique automatismes et composites » et au GIP « automatismes et composites »

Rapporteur : Patricia CEREIJO

La Ville de La Roche-sur-Yon a délibéré le 30 mars 2005 pour être partie prenante dans la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public, plate-forme technologique spécialisée sur les filières des automatismes et des composites.

Dans le cadre du contrat Etat-Région 2000-2006, la convention d'exécution entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, la Ville de La Roche-sur-Yon et le GIP « automatismes et composites », établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, fait suite à la signature de la convention constitutive effectuée le 10 juin 2005 par l'ensemble des partenaires.

Cette convention a pour objet la définition des objectifs, du programme de travail, des ressources humaines, matérielles et financières affectées à l'exécution du programme.
Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet de convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Fixation du taux de l'indemnité de conseil alloué au Trésorier principal pour l'année 2005

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Chaque année, la Ville peut verser au Trésorier principal une indemnité de conseil pour son assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le calcul de l'indemnité maximum est basé sur les dépenses des trois derniers exercices. Le conseil municipal vote ensuite un taux qui est appliqué au résultat. Pour l'année 2005, il est proposé au conseil de voter un taux de 100 %, soit une indemnité de conseil de 9 218,25 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : C. BLAYOT

26. Indemnités aux responsables de centre et contrôleurs des impôts au titre de l'année 2005

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Comme chaque année, la Ville peut verser aux deux responsables de centre (La Roche-sur-Yon Nord et Sud) ainsi qu'à deux contrôleurs des services fiscaux, une indemnité annuelle pour les permanences assurées à la mairie afin de répondre aux questions des contribuables en matière de contributions directes. Pour l'année 2005, il est proposé au conseil de maintenir l'indemnité de responsable de centre à 100 € et celle de contrôleur à 115 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Garantie d'emprunt à la SAEML ORYON dans le cadre de la convention publique d'aménagement « Belle Place 2 »

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Par convention publique d'aménagement, la Ville de La Roche-sur-Yon a confié à la SAEML ORYON la réalisation des aménagements de la zone Belle Place 2. Dans ce cadre, ORYON se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire et demande à la Ville sa garantie à hauteur de 80 %.

Le montage de l'emprunt est articulé autour d'un prêt multi-index de 2 500 000 euros, amortissable sur 6 ans maximum sur la base Euribor 3, 6 ou 12 mois + marge 0,15 % ou taux fixe égal au taux de structure de swap + marge de 0,15 %. La phase de mobilisation des fonds est de 24 mois. Le versement interviendra en une ou plusieurs fois.

Le conseil est appelé à approuver cette garantie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. Garantie d'emprunt à l'OPDHLM de la Vendée pour le financement de logements à L'Annexe

Rapporteur : Claude PERRET

Afin de financer la construction de 28 logements à L'Annexe (Domaine d'Auteuil), l'OPDHLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt PLUS sans préfinancement sont les suivantes :

- montant : 1 040 000 €
- garantie accordée : 30 % soit 312 000 €
- durée : 35 ans
- taux : 3,15 %

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Personnel municipal – Créations de postes

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil de créer deux postes pour la délégation à l'aménagement et à la gestion urbaine et un pour la délégation à la gestion, aux moyens et aux ressources.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. Occupation du domaine public – Tarifs 2006

Rapporteur : Michel NARIOO

Les principes de base des occupations du domaine public sont définis par la délibération du conseil municipal du 9 novembre 1979. Il y a lieu de revoir les tarifs pour l'année 2006 et définir un ajustement en ce qui concerne l'installation des terrasses à l'année et l'installation des terrasses sur des emplacements de stationnement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenant

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres. Les projets d'avenants sont présentés sur le tableau suivant :

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial €HT	Montant de l'avenant €HT	OBJET
Groupe scolaire Léonce Gluard Construction de l'accueil du matin et du soir et du réseau d'aides spécialisées Lot 8 – Plâtrerie – Cloisons sèches	N° 2004 – 166 MENUI'S EXPRESS 348 rue Georges Mazurelle 85000 La Roche-sur-Yon	9 012,83	501,00	Suite à la demande du contrôleur technique, installation de plafonds des locaux techniques coupe-feu 1 heure (au lieu d'½ heure).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Angie LEBOEUF

L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. Délégation de service public pour la gestion du Relais pleine nature et environnement et du Gîte d'étape de la Chevalerie – Choix du délégataire – Approbation de la convention de délégation

Rapporteur : Françoise CARITAN

Le conseil municipal du 30 mars 2005 a décidé du principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du Relais pleine nature et environnement et du Gîte d'étape de la Chevalerie pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2006.

Suite à l'avis de publicité, un seul candidat s'est présenté et a été admis à déposer une offre (la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée). A l'appui d'une analyse des caractéristiques de cette

offre, la commission de délégation de service public, lors de sa séance du 2 septembre dernier, a proposé de retenir cette candidature.

En conséquence, il est proposé au conseil de retenir la Fédération des Œuvres Laïques de la Vendée (FOL) comme délégataire pour la gestion du Relais pleine nature et environnement et du Gîte d'étape de la Chevalerie pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2006 et d'approuver les termes définitifs de la convention de délégation à conclure entre la Ville et le délégataire (FOL).

La contribution financière qui sera versée par la Ville au délégataire est fixée à 80 000 € pour l'année 2006, et évoluera chaque année pour atteindre 85 595 € en 2010.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : G. BOURMAUD, F. BERNIER

35. Centre de loisirs sans hébergement de la Basse Lardière – Avenant à la convention du 1^{er} décembre 2004 entre la Ville et l'Association de gestion de la Vallée Verte – Attribution d'une subvention

Rapporteur : Claude PERRET

L'Association de gestion de la Vallée Verte a repris la gestion du centre de loisirs sans hébergement de la Basse Lardière, le 1^{er} avril 2004. Le CLSH maintenant ses activités à la Basse Lardière dans les locaux qui sont propriété de l'association des Eclaireurs et Eclaireuses de France, un loyer est versé par l'Association de gestion de la Vallée Verte. La Ville de La Roche-sur-Yon a approuvé, par délibération du 8 novembre 2004, le versement d'une subvention de 4 230 euros à l'Association de gestion de la Vallée Verte pour la prise en charge de ce loyer jusqu'à l'ouverture du pôle enfance-jeunesse prévue à l'automne 2005.

Or, l'ouverture de cette structure ne sera effective qu'en mars 2006 en raison de retards dans la réalisation des travaux. Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter le versement d'une subvention supplémentaire de 2 820 euros représentant les loyers du mois d'octobre 2005 à mars 2006 (6 fois 470 euros) et de signer un avenant à la convention du 1^{er} décembre 2004.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

36. Politique de la ville – 3^{ème} programme d'investissement du contrat de ville – Programme d'actions 2005 du contrat de ville et du contrat temps libres

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le 3^{ème} programme d'investissement du contrat de ville et la suite du programme d'actions pour 2005, dont le détail figure ci-dessous.

1 – 3^{ème} programme d'investissement du contrat de ville : « Cheminement doux paysager entre le Pôle enfance et l'école du Pont Boileau »

L'Etat accorde des crédits spécifiques dans le cadre du contrat de ville afin de permettre le financement d'opérations d'investissement. La Région a délibéré, en commission permanente le 17 décembre 2004, sur la mise en place d'un contrat urbain avec les communes de La Roche-sur-Yon, Aubigny et Les Clouzeaux et inscrit, au titre du volet cohésion sociale du contrat de ville, diverses opérations d'investissement, dont le programme de requalification urbaine et sociale de la Vigne-aux-Roses.

Le quartier de La Vigne aux Roses est un des quartiers prioritaires du contrat de ville. Un diagnostic urbain et social a été réalisé en 2000 et 2001, suivi, à partir de 2002, par des premières interventions sur les équipements publics, sur le bâti (maîtrise d'ouvrage OPDHLM) et sur le fonctionnement social du quartier. La troisième phase du projet de requalification de La Vigne aux Roses concernera le réaménagement des espaces publics du quartier et de ses liaisons avec les axes d'infrastructure de la ville.

La première opération retenue prévoit l'aménagement d'une liaison pérenne entre le Pôle enfance, qui jouxte la maison de quartier, et l'école du Pont Boileau, par la réalisation d'une passerelle sur l'Yon et d'un cheminement sur les bords de l'Yon. Cette action entre principalement dans les objectifs généraux de **désenclavement du quartier et d'amélioration du cadre de vie des habitants**.

Il est proposé au conseil municipal de retenir cette opération et d'approuver son plan de financement.

	Coût HT	Participation Etat	Participation Région	Financement Ville
Coût de l'opération HT	228 384 €	79 934 €	68 516 €	79 934 €

2 – Programme d'actions du contrat de ville

1°) Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Les actions en maîtrise d'ouvrage Ville font l'objet d'une subvention versée à la Ville par l'Etat, au titre des crédits du fonds d'intervention à la ville (FIV) ou, pour ce quatrième programme, au titre des crédits de réussite éducative (RE), sur la base du montant indiqué ci-dessous (colonnes Subvention Etat). La participation de la Ville correspond aux crédits affectés par la Ville sur son enveloppe « Politique de la Ville » mais ne prend pas en compte les crédits affectés au titre des crédits ordinaires.

Action	Financement de l'action	Subvention ETAT (FIV)	Subvention ETAT (RE)	Participation VILLE
Accompagnement à la scolarité	24 354 €	207,90 €	16 219,10 €	7 927 €
Contrat Educatif Local - Actions d'épanouissement personnel et d'apprentissage des règles de vie en commun	45 734 €		45 734 €	
Projet nutrition santé	3 000 €		3 000 €	
Projet 10/13 Golly - Espace accueil des 10-13 ans en rupture	8 931 €		8 931 €	
Transport des enfants des gens du voyage	2 249 €		2 249 €	
Concerts tôt	2 000 €			2 000 €
Manifestation sur les bêtises	1 291 €			1 291 €
Fichier commun de la demande	3 000 €			3 000 €
TOTAL	90 559 €	207,90 €	76133,10 €	14 218 €

2°) Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Les actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre font l'objet d'une subvention de la Ville et/ou de l'Etat, versée aux opérateurs à hauteur des montants indiqués sur le tableau ci-dessous.

Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT (RE)	Subvention VILLE
La Clé	Atelier de formation de base	6 100 €		6 100 €
La Clé	Parents école	2 500 €	2 500 €	
La Clé	Modules d'accompagnement renforcé des collégiens	1 366,90 €	1 366,90 €	
Association du Centre d'animation Jean Yole	Table Ouverte	800 €		800 €
Association de gestion des Pyramides	Table Ouverte	1600 €		1 600 €

Association du Centre d'animation Jean Yole	Projet santé Jean Yole	1 983 €		1 983 €
CLCV	Sensibilisation au tri des déchets	1000 €		1000 €
Elise	Etude de faisabilité « mobilité »	2 000 €		2 000 €
TOTAL		17 349,90 €	3866,90 €	13 483 €

3 – Programme d'actions du contrat temps libres

Ces actions font l'objet d'une subvention versée par la Ville à tout opérateur associatif et de virement de crédits à tout opérateur municipal et ce, à hauteur du montant indiqué dans le tableau ci-dessous. La Ville sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les prestations contrat temps libres correspondantes à hauteur de 70 % des dépenses nouvelles engagées.

1°) Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT : Faciliter l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres			
	Direction Enfance jeunesse Familles et temps libres	Projet jeunesse	2 000 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage Ville			2 000 €

2°) Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT : Faciliter l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres			
	Ensemble au Val d'Ornay	Navette bus du CLSH Val d'ornay vers la restauration du midi au CLSH de Saint André d'Ornay	500 €
Sous-total Axe « Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres »			500 €
AXE DE DEVELOPPEMENT : Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté			
	ADSCAB	Les Rockeurs ont du cœur	1 000 €
Sous-total Axe « Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté »			1 000 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre			1 500 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. Convention entre la Ville et le Département de la Vendée relative à la réalisation d'une action collective d'insertion

Rapporteur : Claude PERRET

Il est proposé au conseil d'approuver la conclusion d'une convention entre la Ville et le Département de la Vendée afin de définir les conditions de mise en œuvre d'une action d'accompagnement au

profit d'un jeune de 18 à 25 ans relevant du Fonds d'aide aux jeunes et bénéficiant d'un contrat aidé dans le cadre d'un chantier collectif d'insertion. Un financement de 1 566 euros sera attribué à la Ville par le Département.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Convention cadre entre la Ville et l'association « Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économique » relative au chantier collectif d'insertion

Rapporteur : Claude PERRET

Il est proposé de conclure une convention entre la Ville et l'association « Réussir le plan yonnais d'insertion par l'économique », afin de définir la nature et le coût de l'action « Chantier collectif d'insertion – Entretien et aménagement d'espaces verts et d'espaces naturels » conduite par la Ville, ainsi que les modalités de participation de l'association à cette action.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : Monsieur le Maire en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, M. RODDE, P. YOU, C. PERRET, P. CEREIJO, J. VARENNES

39. Attribution d'une subvention à l'association REPI (Relais Enfants Parents Incarcérés)

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de 150 euros à l'association Relais Enfants Parents Incarcérés (REPI) dont l'objet social est de permettre le lien entre les enfants et leurs parents incarcérés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. Construction de deux studios de danse sur le site du lycée Pierre Mendès France – Approbation du programme

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La danse est une des disciplines artistiques les plus pratiquées à La Roche-sur-Yon puisqu'elle regroupe près de 2 000 pratiquants. Le développement de cette pratique suppose la mise à disposition d'espaces et d'équipements adaptés. Il est donc proposé de construire, sur un terrain appartenant à la Ville, un bâtiment comportant 2 studios de danse de 220 et 130 m² avec des locaux annexes (vestiaires, sanitaires, bureaux et locaux techniques). Le bâtiment, d'une surface estimée à 610 m², sera subventionné à hauteur de 50 % du coût HT par la Région des Pays de la Loire puisque le lycée Pierre Mendès-France sera utilisateur de l'équipement.

L'opération est estimée à 920 000 € HT. Le conseil est appelé à approuver le programme des travaux et à solliciter des subventions auprès des divers partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Attribution de subventions à l'ACYAQ – Modifications

Rapporteur : Carmen BLAYOT

L'ACYAQ a organisé le Carnaval de La Roche-sur-Yon en avril 2005 et en a assuré les dépenses. Afin d'équilibrer le budget de cette opération, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 €, sachant que la Région a attribué à la Ville une subvention d'un même montant au titre du FRADIC pour l'organisation de cette manifestation.

Par ailleurs, le conseil municipal a voté, le 29 juin 2005, une subvention de 8 000 € à L'ACYAQ pour l'opération « 1, 2, 3, Soleil ». L'ACYAQ a décidé de ne pas organiser cette manifestation pour 2005. Il est proposé au conseil d'annuler le versement de cette subvention.

L. CAILLAUD demande si la subvention attribuée à l'ACYAQ est un reversement de la subvention de la Région.

C. BLAYOT indique que la Région a participé au Carnaval en versant une subvention à la Ville.

Monsieur le Maire précise qu'on ne peut pas parler de reversement. La Région a participé. Mais, dans le cadre de cette délibération, c'est la Ville qui aide une association.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

42. Action culturelle de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique – Création d'un nouveau tarif

Rapporteur : Françoise BERNIER

Dans le cadre de sa mission de diffusion culturelle, l'ENMDAD programme des concerts et spectacles payants, ouverts à tous les publics : les Concerts du mardi. Il est proposé au conseil de créer un tarif destiné aux groupes de 10 personnes et plus, et aux comités d'entreprises ou comités d'œuvres sociales, fixé à 3 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

43. Extension de la salle de squash des Terres Noires – Principe – Approbation du programme et de l'estimation prévisionnelle

Rapporteur : Yves ROULEAU

Un court de squash est réputé saturé pour 70 joueurs. Avec 550 joueurs pour 3 courts, ce sont 180 joueurs en moyenne qui sollicitent une utilisation par court. Face à des difficultés grandissantes pour satisfaire les nombreuses demandes d'utilisation des 3 courts existants, le Squash Yonnais a confirmé par courrier, en mai dernier puis fin septembre, sa demande de construction par la Ville de 2 nouveaux courts, une offre de concours pour cette extension à hauteur de 40 000 € maximum et son accord pour une location de ces derniers pour un loyer annuel maximum de 17 500 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe d'une extension de la salle de squash des Terres Noires par la construction de 2 nouveaux courts ;
- d'approuver le programme de cette opération pour une estimation prévisionnelle de 240 000 € HT ;
- d'accepter l'offre de concours de l'association du Squash Yonnais pour la construction de ces 2 courts, pour un montant maximum de 40 000 € et d'autoriser la signature d'une convention réglant les modalités pratiques de cette offre de concours ;
- d'approuver le principe d'une location de ces 2 courts au Squash Yonnais pour une durée de 15 ans et pour un loyer annuel de 17 500 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44. Tarification Sport-vacances 2006

Rapporteur : Yves ROULEAU

Il est proposé au conseil une évolution des tarifs du dispositif Sport-vacances pour l'année 2006. Le tarif de la demi-journée est fixé à 2 € pour les Yonnais et 2,5 € pour les non Yonnais.

A partir de ces tarifs, les cartes Sport-vacances seront proposées selon les montants suivants :

- Carte Sport-vacances (7-13 ans)
 - février 2006 : 10 € pour les Yonnais
12,50 € pour les non Yonnais
 - juillet 2006 : 32 € pour les Yonnais
40 € pour les non Yonnais
 - août 2006 : 30 € pour les Yonnais
37,50 € pour les non Yonnais

Pour répondre aux demandes qui interviennent pendant l'été, après la clôture des inscriptions, il est également proposé de créer des cartes ponctuelles, valables 15 jours pour les périodes du 17 au 28 juillet et du 31 juillet au 11 août. Ces cartes ponctuelles sont réservées aux Yonnais et proposées à la vente pour 20 €.

- Stage de 5 demi-journées d'activités (14-17 ans) pour les périodes estivales :
 - 61 € pour les Yonnais
 - 76 € pour les non Yonnais

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

45. Organisation de la course « la Bicentenaire » - Attribution de subventions à diverses associations sportives

Rapporteur : Yves ROULEAU

La 3^{ème} édition de la Bicentenaire est fixée le 26 mars 2006. Il est proposé de verser une subvention aux deux associations assurant la préparation et l'organisation technique et matérielle de cette animation, soit :

- 6 500 € à l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon,
- 1 500 € au Comité départemental de randonnées pédestres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

46. Utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées et les organismes d'enseignement et de formation supérieure ou spécialisée – Tarification 2005/2006

Rapporteur : Yves ROULEAU

Chaque année, le conseil municipal fixe les tarifs d'utilisation des équipements sportifs municipaux pour les lycées et les organismes d'enseignement et de formation supérieure ou spécialisée. Il est donc proposé de réactualiser ces tarifs horaires comme suit :

- Gymnase ou grande salle
 - tarif de base : 7,29 €
 - supplément chauffage : 2,03 €
 - supplément gardiennage : 5,08 €
 - petite salle spécialisée : 4,41 €
- Installation de plein air : 8,47 €
- Piscine : 12,70 € (par couloir de 25 m, plafonné à 4 couloirs par heure d'utilisation)
- Installations spéciales (patinoire...) : 19,49 €

Cela représente une augmentation de 2,32 à 2,41 % selon les équipements par rapport aux tarifs 2004/2005.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. Groupe scolaire des Pyramides – Extension et réhabilitation des locaux – Approbation du diagnostic esquisse

Rapporteur : Patricia CERREJO

Dans sa séance du 25 mai 2005, le conseil municipal a décidé l'extension et la réhabilitation des locaux du groupe scolaire public des Pyramides et a approuvé le programme.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à l'équipe suivante :

- lot 1 : DIA/ESQ + mission de base + EXE
 - Architecte (mandataire) DURAND-MENARD-THIBAUD
 - Bureau d'études fluides FIB
 - Bureau d'études structures IDES
 - Economiste Cabinet BARRE
 - Acousticien SerdB
- lot 2 : OPC MCB

Le programme prévoit la construction de nouveaux locaux et le réaménagement des locaux afin :

- dans les locaux de l'école élémentaire, de créer un hall d'accueil, améliorer les circulations, disposer de locaux de service et d'un atelier supplémentaire ;
- dans les locaux de l'école maternelle, d'agrandir les zones d'accueil, les salles de repos, les sanitaires, et créer des locaux de service ainsi qu'une salle des maîtres ;
- dans l'espace restauration, d'agrandir la salle à manger et améliorer les fonctionnalités de la cuisine.

Le diagnostic a montré la nécessité d'intégrer des compléments, notamment en matière d'accessibilité, de sécurité incendie et de confort thermique.

Le conseil est appelé à approuver les études diagnostic/esquisse (DIA/ESQ) ainsi présentées, pour un montant prévisionnel total de l'opération sur les bâtiments estimé à 2.525.000 euros TTC. Des avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre seront également soumis au conseil ; ils portent les

honoraires de 180.180 euros HT à 205.255 euros HT pour le lot 1 et de 16.270 euros HT à 18.534,78 euros HT pour le lot 2.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. Attribution d'une bourse d'étude

Rapporteur : Patricia CEREJO

La nouvelle entreprise innovante « QUALIFORMED », accompagnée par ATLANPOLE et soutenue par le ministère de la recherche et de la technologie qui lui a attribué le prix de « l'Emergence » en 2004 et celui de la « Création développement » en 2005, a l'ambition de développer un programme de recherche et développement de solutions informatiques pour le contrôle qualité des installations de radiothérapie et de scanographie.

QUALIFORMED travaille en partenariat avec le Centre hospitalier départemental de La Roche-sur-Yon. Afin de développer ses activités de recherche, QUALIFORMED souhaite collaborer avec un étudiant en doctorat dont le sujet de thèse est « Automatisation du contrôle de qualité de la tomographie à rayons X synchronisée sur le mouvement respiratoire du patient : développement d'objets tests numériques dynamiques ».

L'entreprise s'est adressée à la Ville de La Roche-sur-Yon pour attribuer à un étudiant une bourse d'un montant de 12 000 € par an pendant trois ans.

Le conseil municipal a délibéré le 21 septembre dernier sur cette demande en attribuant une bourse à M. Alexandre NINASSI. Ce dernier ayant choisi une autre entreprise, un nouvel étudiant doctorant a été pressenti pour ce sujet de thèse. Il s'agit de M. Tarraf Joseph TORFEH, 26 ans, ingénieur informatique diplômé de l'Ecole Polytechnique de Nantes.

Le conseil est appelé à attribuer à cet étudiant une bourse de 12 000 € par an pendant trois ans.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. Mission en Chine – Déplacement à Zibo – 1^{ères} rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise à Wuhan

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

Dans le cadre du partenariat avec la Ville de Zibo, une délégation de La Roche-sur-Yon s'est rendue en Chine du 22 au 29 octobre 2005. La mission s'est déroulée en deux temps :

- déplacement à Zibo pour une rencontre avec les partenaires de la ville de Zibo, du 22 au 26 octobre ;
- déplacement à Wuhan du 26 au 29 octobre afin de participer aux 1^{ères} rencontres de la coopération décentralisée franco-chinoise.

Il est proposé au conseil de prendre acte de ce déplacement et de prendre en charge les frais de déplacement correspondants estimés à 8 900 €.

F. ORDONNEAU présente à l'aide d'un diaporama un bilan de ce déplacement à Zibo.

Monsieur le Maire félicite Hélène CREPEAU pour l'organisation de ce déplacement et souligne l'expérience de la Ville pour ce type d'événement. Aujourd'hui, la Région des Pays de la Loire prend modèle sur le partenariat développé entre La Roche-sur-Yon et Zibo et l'amplifie sur l'ensemble des collectivités. 12 entreprises dont 5 vendéennes ont participé à ce déplacement. Toutes se félicitent de cette dynamique. Il est d'ailleurs probable qu'au mois de mai 2006, lors du prochain voyage en Chine, 200 entreprises de la région demandent à faire le déplacement. **Monsieur le Maire** estime que, dans le contexte actuel, aucun pays qui souhaite mener une politique de l'emploi ne peut ignorer le phénomène chinois. Il propose que, si la Ville organise un nouveau déplacement en Chine, l'opposition municipale y soit associée.

J. P. GALLOCHER se demande si, face à ce pays qui montre une telle capacité de développement, les droits de l'Homme sont encore évoqués.

Monsieur le Maire indique qu'il faut se garder de juger avec des concepts d'occidentaux. Il paraît fondamental de bien comprendre ce pays. L'ensemble du conseil municipal doit en être conscient, les échanges s'effectuent dans le cadre du principe « gagnant/gagnant », par profits réciproques.

M. RODDE insiste sur la qualité du travail effectué par la SAEML ORYON, qui a favorisé le déplacement en Chine de 5 entreprises vendéennes référentes dans leurs secteurs d'activités.

La Roche-sur-Yon joue ainsi pleinement son rôle de « métropole vendéenne ». Elle précise également qu'au cours de ces 6 jours, des discussions ont eu lieu sur les thèmes des droits de l'Homme, et de la démocratie participative.

Pour **L. CAILLAUD**, les rapprochements, les partenariats avec la Chine sont effectivement importants. Pour autant, se pose la problématique du coût du travail (par exemple dans le secteur du textile) et des délocalisations. Il s'interroge sur la cohérence entre ces différents points.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'être vigilant. Il cite l'exemple d'une entreprise française qui a créé une « joint-venture » en Chine et qui a su maîtriser le développement. Une concertation entre les entreprises françaises et les collectivités paraît intéressante dans ce domaine. On constate que dans le domaine des machines-outils, notamment pour le textile, les entreprises françaises sont très peu présentes en Chine. Par contre, dans le domaine des services et pour des secteurs tels que l'eau, les déchets, l'assainissement, des marchés importants qui pourraient concerner des entreprises françaises, vont être lancés. Il est primordial que la France observe avec attention les évolutions en Chine. On constate en effet « que le centre de gravité du monde a changé ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. Appui au centre informatique communal de Tambacounda (Sénégal) – Participation financière de la Ville

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

Le conseil municipal, dans sa séance du 12 juillet 2005 (question n° 17) a attribué une aide de 3 000 € à la Ville de Tambacounda (Sénégal) pour l'achat d'onduleurs destinés à équiper le centre informatique communal. Depuis, la commune de Tambacounda a fourni un devis de 1 600 000 francs CFA au lieu des 2 900 000 prévus initialement. Il est donc proposé au conseil d'annuler la délibération du 12 juillet 2005 et d'approuver l'attribution d'une aide financière de 1 500 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

D. HILLIER précise que, durant la période où la délégation yonnaise emmenée par Monsieur le Maire s'est déplacée en Chine, elle s'est rendue en Allemagne, à Burg (qui se situe à une centaine de kilomètres de Berlin), afin d'officialiser le jumelage avec cette ville, suite au pacte d'amitié triangulaire qui avait été conclu il y a 15 ans entre les villes de Burg, Gummersbach et La Roche-sur-Yon. Au cours de ce déplacement, outre la soirée officielle de jumelage, différentes rencontres ont été organisées et ont permis de nombreux débats sur les thèmes de l'éducation, de l'insertion sociale, de l'emploi et du chômage.

D. HILLIER indique qu'elle a invité les maires de Burg et de Gummersbach aux prochaines rencontres internationales de La Roche-sur-Yon pour échanger sur la question de la valorisation des réussites de l'intégration et de la lutte contre le racisme.

F. ORDONNEAU précise que le cadeau officiel de la ville de Burg est un gâteau, que les élus sont invités à venir déguster après cette séance.

51. Contrat de prestations de service assorti d'une autorisation d'occupation du domaine public conclu entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la société JC DECAUX-AVENIR – Avenant n° 5

Rapporteur : Yolande BURNELEAU

La Ville de La Roche-sur-Yon et la société JC DECAUX-AVENIR sont liées par un contrat de prestations de services assorti d'une autorisation d'occupation du domaine public portant sur la fourniture de mobiliers urbains (abribus, mobiliers d'information municipale). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2005.

La procédure d'appel d'offres lancée pour le renouvellement du mobilier urbain ayant été déclarée infructueuse, une nouvelle procédure est en cours mais ne pourra pas aboutir avant le 31 décembre 2005. Il est donc proposé de prolonger de 5 mois la durée du contrat actuel avec la société DECAUX-AVENIR.

Par ailleurs, la Ville souhaitant disposer de 3 emplacements occupés actuellement par des mobiliers urbains de 8 m² (boulevard Louis Blanc, rue Roger Salengro, boulevard Jean Yole), il est proposé de retirer ces trois mobiliers du contrat actuel.

Le conseil est appelé à approuver la signature d'un avenant n° 5 au contrat avec la société JC DECAUX-AVENIR afin de prendre en compte ces dispositions.

L. CAILLAUD note qu'il s'agit de la troisième prorogation de ce contrat.

Monsieur le Maire indique que les procédures d'appel d'offres sont complexes dans ce domaine.

A titre d'exemple, **J. SOULARD** précise que la Ville de Lorient a dû mener 7 procédures consécutives avant d'aboutir.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

52. Travaux d'impression et de façonnage du magazine « ROCHE mag » et du « Guide pratique de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie » – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Yolande BURNELEAU

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour les travaux d'impression et de façonnage du magazine « ROCHE mag » et du « Guide pratique de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie ». Ce marché à bons de commande se base sur la réalisation de 11 numéros de « ROCHE mag » par an et une édition du « Guide pratique de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie ».

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature du marché avec la société JOUVE retenue par la commission d'appel d'offres le 28 octobre 2005 pour une durée d'un an, reconductible pour une durée maximale de 3 ans.

Y. BURNELEAU ajoute que « ROCHE mag » va fêter son 200^{ème} numéro. Elle rappelle qu'en 1977, l'équipe municipale avait souhaité mettre au service des Yonnais un journal d'information municipale (dénommé à l'époque « Domaine Public »), outil de la démocratie locale comprenant notamment des tribunes politiques ouvertes aux différentes composantes du conseil municipal.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

53. Contrat de prestations de service pour la vente d'espaces publicitaires de « ROCHE mag » et du « Guide pratique de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie » – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Yolande BURNELEAU

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour la vente d'espaces publicitaires de « ROCHE mag » et du « Guide pratique de La Roche-sur-Yon et du territoire Yon et Vie ». La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 21 octobre 2005, a retenu l'entreprise OUEST-EXPANSION pour un forfait garanti de 71.500 € HT/an.

Il est proposé au conseil d'autoriser la signature du marché correspondant pour une année, reconductible pour une durée maximale de 3 ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 2)

• Question orale posée par L. CAILLAUD :

« Lors du dernier conseil municipal, notre groupe vous avait interrogé sur vos relations et le devenir de l'exploitant du cinéma « L'Image » suite à votre décision de créer un EPCC.

Devant votre absence de réponse lors de ce conseil et compte tenu des nouveaux éléments qui ont été fournis par l'exploitant dans la presse ces derniers jours, nous vous demandons de répondre à

nos questions, à celles de l'exploitant et à celles que se posent tous les Yonnais sur votre gestion du cinéma de centre ville. »

Monsieur le Maire annonce qu'il va remettre en séance au groupe La Roche au Cœur le document écrit qui a été transmis à la presse, la veille, ce qui va au-delà de la demande présentée par L. CAILLAUD.

Monsieur le Maire précise que si la Ville ne s'est pas exprimée plus tôt, c'est qu'elle ne souhaitait pas fragiliser la situation économique de cette entreprise. Il rappelle que le jour où le candidat retenu a été présenté à la presse, un des partenaires de la société s'est retiré. La Ville a néanmoins poursuivi son rôle de facilitateur, notamment pour les relations entre la société « Un certain regard » et le « Foyer Vendéen ». Au vu de l'évolution de la situation à plusieurs égards, la Ville a pris ses responsabilités et lancé des études pour la mise en œuvre d'un projet répondant à ses ambitions.

Monsieur le Maire indique que la Ville a œuvré pour que personne ne soit lésé dans cette affaire. Il confirme que la Ville n'a rien à cacher sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal précisant que les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire

Pierre REGNAULT